

00000002

Le gouvernement de la République Bolivarienne de Venezuela a accordé au gouvernement de la République du Mali trente (30) bourses d'études au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Les trente (30) bourses sont réparties ainsi qu'il suit :

- Vingt (20) bourses d'études pour la médecine intégrale communautaire (MIC) en faveur des bacheliers ;
- Dix (10) pour les études de Master dans les domaines suivants : Géologie, exploitation minière et pétrole, Energie solaire, Aéronautique, Energie nucléaire, Robotique, Architecture, Hydraulique, Chemin de fer, Génie électrique et Mécanique et Architecture.

**Pour les études en médecine intégrale communautaire (MIC) :**

Peuvent faire acte de candidature les bacheliers réguliers maliens de la session de juin 2024, série Terminale Sciences Expérimentales (TSEExp) ou Terminale Sciences Exactes (TSE) âgés de vingt-cinq (25) ans au plus, et ayant au moins la mention bien (14/20).

**Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :**

- Une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique indiquant le contact téléphonique ;
- Trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- Trois (03) copies certifiées conformes de l'attestation du baccalauréat ;
- Trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat ;
- L'original du certificat de nationalité plus trois (03) copies certifiées conformes ;
- L'original du casier judiciaire plus trois (03) copies certifiées conforme ;
- Huit (08) photos d'identité récentes type visa ;
- Une lettre signée par l'étudiant, exprimant son intérêt de faire des études en médecine au Venezuela.

**Les frais de traitement des dossiers de candidature s'élèvent à cinq mille (5000F) Francs CFA, non remboursables à la Direction Générale l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.**

**Pour les études de Master :**

Peuvent faire acte de candidature les détenteurs de Licence ou de Maîtrise avec au moins **13,5/20 comme moyenne générale** et ne dépassant pas l'âge de 35 ans.

**Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :**

- Une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant le contact téléphonique ;
- Trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;

- Trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- Trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- Trois (03) copies certifiées conformes à l'original du diplôme de la licence ou de la Maitrise ;
- Trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes de chaque année d'études universitaires ;
- Trois (03) copies du diplôme de la licence ou de la Maitrise ;
- Trois (03) copies de la lettre d'équivalence pour les diplômes obtenus à l'étranger ;
- Trois (03) copies de la lettre d'habilitation de la filière pour les diplômes obtenus dans les établissements d'enseignement supérieur privé.

**Les frais de traitement des dossiers de candidature s'élèvent à cinq mille (5000F) Francs CFA, non remboursables à la Direction Générale l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.**

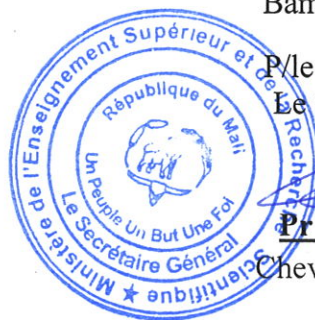
**NB :**

- Le candidat présélectionné doit fournir, dans un délai de 72 heures, trois (03) copies plus l'original du certificat médical attestant que le candidat n'est pas atteint de VIH sida et toute autre maladie contagieuse ou porteur d'une pandémie.
- Les candidats présélectionnés pour les études de Master doivent fournir trois (03) copies authentifiées du diplôme ou de l'attestation de Licence obtenu dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique au plus tard le mardi 12 février 2025 à 17 h 30 mn

Bamako, le **07 FEV 2025**

**A diffuser en Français  
deux (2) fois par jour  
pendant trois (3) jours**



P/le ministre P.O,  
Le Secrétaire Général

*[Signature]*

**Pr Moussa TANGARA**

Chevalier de l'Ordre National